

# projets de VILLE

## actions de VILLE

### édito

*Ce numéro consacre sa Une à la récente signature de la Charte locale d'insertion. Elle concrétise la volonté d'agir sur le volet social de la rénovation urbaine. Grâce à elle, des jeunes et des moins jeunes éloignés du monde du travail, notamment des Spinassiens, vont pouvoir retrouver le chemin de l'emploi. Et chacun sait l'importance de ce levier pour une bonne intégration sociale.*

*Cette démarche en faveur de l'emploi rappelle plus largement le rôle de moteur économique que joue le projet urbain. Nombreuses sont les entreprises locales du bâtiment et des travaux publics, en particulier des PME, à intervenir dans le cadre de ce vaste programme. Pour elles, il s'agit d'un marché considérable garantissant plusieurs années d'activité. Même lorsque cette période particulièrement intense aura pris fin, les bienfaits économiques de la rénovation se feront encore sentir. Il en va de même de l'ouverture de nouveaux équipements publics ou de nouveaux commerces qui se traduiront également en termes de nouveaux emplois.*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture.*

*Cordialement*

*La rédaction*

N°10 - FÉVRIER 2008



## Charte d'insertion

# L'emploi au cœur des chantiers

**Aider les demandeurs d'emploi les plus fragiles, telle est l'ambition du plan local d'insertion, signé entre tous les acteurs du projet de rénovation urbaine d'Épinay-sur-Seine, le 14 novembre dernier.**

Réhabiliter, rénover, construire...

Ces objectifs du projet de renouvellement urbain sont essentiels, mais n'ont de sens que s'ils s'accompagnent d'un développement économique des quartiers et d'une amélioration de la qualité de vie de populations souvent démunies. Partout en France, les collectivités engagées dans des programmes de rénovation ont été incitées par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) à saisir cette opportunité pour réintégrer certains habitants des quartiers dans le circuit de l'emploi. La Charte nationale d'insertion a donc été déclinée en autant de plans locaux, dont celui signé, le 14 novembre dernier, entre tous les acteurs du projet de rénovation urbaine d'Épinay-sur-Seine.

### Des heures de travail réservées

Le mécanisme est simple. Les différents maîtres d'ouvrage imposent aux entreprises du bâtiment et des travaux publics l'embauche, en priorité, des personnes jusqu'ici exclues du marché du travail qu'ils auront sélectionnées localement. Ainsi, 5% au minimum du nombre d'heures travaillées dans le cadre des opérations de construction subventionnées par l'Anru devront leur être affectés. Par la suite, 10 % des nouveaux emplois dédiés à la gestion quotidienne du quartier ou des équipements publics bénéficieront à ces populations.

### Un suivi personnalisé

La Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune, via son antenne d'Épinay-sur-Seine, supervise la mise en œuvre de ce plan d'insertion. Elle coordonne pour cela l'action des multiples structures intervenant à divers titres dans ce domaine : Mission intercommunale d'insertion pour les jeunes, Projet de ville RMI, le PLIE communautaire, Agence locale pour l'emploi... S'appuyant sur une étude précise du contexte de l'emploi dans les quartiers, la Maison de l'emploi a défini les règles du jeu avec chaque maître d'ouvrage et ses entreprises : seuil minimum d'heures de travail, répartition des volumes horaires... Une fois ce préalable fixé, une des missions premières de la structure est la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises. Elle s'appuie, à cette fin, sur le réseau des structures d'insertion d'Épinay-sur-Seine et de Plaine Commune. Ensuite, le parcours de chaque bénéficiaire d'un emploi est suivi afin de veiller à la qualité de sa prise en charge et de son intégration. L'objectif final est d'offrir non seulement une certaine qualité d'emploi mais aussi de l'inscrire dans le temps. Car, c'est uniquement dans la durée que la réussite d'une telle démarche peut être mesurée.



## Entretien

avec **Dhyana Lochon**,

chargée des relations avec les entreprises à la Maison de l'Emploi de Plaine Commune

## « Un appel d'air pour les structures d'aide »

■ **Les projets de rénovation urbaine financés par l'Anru comprennent un volet insertion des demandeurs d'emploi locaux, le Plan local d'application de la charte nationale d'insertion. Qu'attendez-vous de sa mise en application à Epinay-sur-Seine ?**

Il faut en parler au présent car plusieurs chantiers ont démarré durant l'année 2007 et nous avons déjà travaillé avec les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Les répercussions se perçoivent sur plusieurs plans. Pour les demandeurs d'emploi, il s'agit essentiellement d'un contact plus direct et concret avec les professionnels du bâtiment et pour ces derniers, d'une meilleure connaissance des services à l'Emploi et d'une autre vision d'un public dit en insertion. Les propositions d'emploi faites aux demandeurs de la ville ont provoqué un appel d'air pour nos structures d'aide et, pour les habitants et les professionnels, une meilleure prise de conscience des implications et engagements de la Ville pour son aménagement.

■ **La charte d'insertion a été signée en novembre 2007 entre tous les acteurs de la rénovation urbaine. Quelles sont les opérations concernées par cette charte ? Combien de demandeurs d'emploi et d'entreprises sont impliqués dans la démarche ?**

Plusieurs opérations de réhabilitation/démolition, d'aménagement d'espaces verts et de construction sont engagées sur sept sites différents. Les maîtres d'ouvrages orchestrent les travaux et l'intervention de nombreux prestataires car un chantier est divisé en lots correspondant aux différents secteurs d'activité. Pour l'instant, les emplois proposés sont des postes concernant le gros œuvre, c'est-à-dire, notamment, les interventions lourdes sur la structure du bâtiment. Jusqu'ici 17 personnes ont été placées.

■ **Les structures qui s'occupent de l'emploi et de la formation sont nombreuses. Quel est votre apport particulier ?**

La Maison de l'Emploi a été désignée pour centraliser les demandes des entreprises et finaliser avec celles-ci leurs besoins en main-d'œuvre.

Ensuite, nous faisons appel à nos partenaires pour placer des demandeurs d'emplois. L'idée est de créer une synergie et un réservoir de personnes à positionner sur le marché du travail. Plusieurs partenaires participent et se mobilisent sur la ville. Il s'agit de structures recevant les publics jeunes ou adultes, en recherche d'emploi. Ces personnes sont présentées à l'entreprise, très souvent par le biais d'une entreprise d'intérim d'insertion qui assurera la prestation et le suivi de ces salariés, en parallèle des professionnels référents de l'insertion.

■ **Quel est le profil des demandeurs d'emplois concernés à Epinay-sur-Seine ? Comment sont-ils recrutés ou formés ?**

Ce sont tous des hommes entre 19 et 50 ans, avec ou sans expérience. Ils ont été recrutés pour des missions longues, courtes, renouvelées, pérennisées ou pas. Certaines personnes qui n'avaient pas forcément travaillé dans le secteur du bâtiment mais qui étaient informées sur les métiers, les postes et les opportunités, ont joué le jeu. Plusieurs ont répondu favorablement à ces offres bien que certaines requièrent des compétences physiques.

■ **Comment les entreprises réagissent-elles à l'intégration de demandeurs d'emploi en difficulté ?**

Pour les entreprises, la découverte porte sur cette notion de « public en difficulté ». Nous sommes justement là pour servir, si besoin, d'interprète, et parfois d'agent médiateur. Faut-il parler de « public en difficulté » ou présenter des personnes souhaitant travailler, aptes à ces emplois ? C'est le choix fait par nos structures, car il s'agit bien de personnes s'investissant dans l'emploi : une fois en poste, la notion de « difficulté » disparaît. À ce jour, un seul véritable échec a été enregistré.

Il ne s'agit pas d'idéaliser la situation, mais, tout simplement, de faciliter la rencontre et la mise en adéquation entre des besoins exprimés par les employeurs et la recherche d'une activité salariée pour les demandeurs d'emploi. Il ne faut pas se le cacher, et les entreprises n'enjolivent pas cet aspect des choses, le métier est difficile, exigeant mais les personnes en difficulté et/ou en insertion sont justement très souvent prêtes à démontrer leurs capacités.

# L'îlot Gendarmerie retrouve la rue

→ La restructuration résidentielle de l'îlot Gendarmerie (entre les rues Lapepède, du Général Julien et de Paris), première opération du projet de requalification du centre-ville, symbolise la fin de l'urbanisme de dalle et redonne aux immeubles un accès direct à la rue de Paris.

Entretien

avec **Hélène Fossey-Yang**, chargée de mission renouvellement urbain, direction de la maîtrise d'ouvrage, OPH93 (Office public de l'habitat)

« Des espaces réservés aux seuls habitants »

■ **OPH93 lance la « restructuration résidentielle » de l'îlot Gendarmerie. Qu'entendez-vous par là ?**

Une opération de renouvellement urbain porte sur un quartier, la restructuration résidentielle s'intéresse, elle, à une autre échelle, l'îlot ou un ensemble d'immeubles. Les travaux menés par l'Office ont pour but de restructurer et repenser l'îlot afin de créer un lieu de vie qui se rapproche le plus possible de l'idée d'une résidence. L'intervention dite projet îlot Gendarmerie concerne deux groupes de deux bâtiments chacun : les 26 et 30 de la rue de Paris, et les 14 et 24 de la rue du Général Julien. La restructuration résidentielle s'opère différemment sur ces deux ensembles : ainsi rue de Paris, elle requalifie l'espace intérieur qui était devenu au fil du temps un lieu de passage public.

Le projet s'articule autour de quatre volets : la création de 11 logements sociaux au niveau dalle, le réaménagement des cellules commerciales en rez-de-chaussée, la réhabilitation des immeubles et leur résidentialisation. La résidentialisation clarifie les limites

de propriété et les usages en distinguant clairement les espaces réservés aux seuls habitants. Ainsi, le système de coursives et d'escaliers extérieurs est supprimé, les locaux d'activités vacants laissent place à onze nouveaux logements de grande taille qui contribueront à la diversification de l'offre en logements sociaux du centre ville. Des clôtures sont implantées autour des bâtiments contrôlant définitivement les passages vers les zones résidentielles ou vers le cœur d'îlot où un espace vert est créé. L'accès principal aux immeubles se fait directement depuis la rue avec des halls réaménagés. Parallèlement, tous les commerces en rez-de-chaussée sont restructurés afin d'établir un véritable linéaire commercial le long de la rue de Paris.

La réhabilitation des immeubles participe également à l'opération de restructuration résidentielle. Elle porte sur le ravalement des façades, la réfection de l'étanchéité de certaines terrasses sur la rue de Paris, la mise en place de menuiseries extérieures à double vitrage équipées de volets roulants, la sécurité incendie, la remise aux normes du réseau électrique des parties communes... Tous les halls d'immeubles sont réhabilités et restructurés avec la mise en place de contrôle d'accès, l'amélioration de l'éclairage et de nouveaux équipements d'accompagnement comme les boîtes aux lettres et les locaux de tri sélectif.

■ **L'opération se concentre sur l'extérieur des logements.**

**Des travaux sont-ils prévus à l'intérieur des habitations ?**

Les travaux à l'intérieur des logements visent principalement le volet sécurité : mise aux normes des installations électriques et condamnation des ventilations sous l'encadrement des fenêtres ainsi que le remplacement de certaines menuiseries. Mais la restructuration résidentielle de l'îlot est une action globale. L'objectif ici est de réaliser les travaux qui portent sur l'état général des immeubles. Les travaux à l'intérieur des logements sont gérés en continu par les services gestionnaires notamment lorsqu'il y

un changement de locataire ou des demandes particulières.

■ **Quelle sera la place du commerce dans l'îlot restructuré ?**

Les commerces sont totalement réorganisés et repensés pour contribuer à la requalification des pieds d'immeuble et s'adapter aux attentes actuelles de leurs exploitants. Tous les commerces s'alignent sur la rue avec une façade qualifiante. Les locaux qui se trouvaient en cœur d'îlot sont supprimés afin de lui redonner sa vocation privative. La limite des cellules commerciales est clairement marquée, ce qui améliore la qualité et la perception de cette unité résidentielle.



Une nouvelle entrée de l'îlot Gendarmerie, rue de Paris

Entretien

avec **Marc Fagioli**, Directeur général des services techniques, ville d'Épinay-sur-Seine

■ **L'îlot Gendarmerie s'inscrit au cœur d'un projet plus vaste, celui de la rénovation du centre-ville. En quoi le renouveau de cet îlot joue-t-il un rôle stratégique dans ce projet ?**

La restructuration de l'îlot Gendarmerie s'inscrit totalement dans le projet de requalification du centre-ville d'Épinay-sur-Seine. Tourner la page de l'urbanisme de dalle en misant sur une qualité d'aménagement de l'espace public et des îlots résidentiels dignes d'un centre-ville, voici le parti pris de ce projet d'ensemble. Le niveau de la rue doit

s'imposer comme le lieu de référence pour les échanges entre l'espace public, le commerce et l'habitat et aboutir ainsi à un « marquage » clair entre les usages publics et privés.

■ **Quel est l'objectif de cette restructuration ?**

Il s'agit de redonner un centre-ville animé grâce à l'installation de nouveaux commerces aux rez de chaussée des immeubles et des espaces publics ou résidentiels de grande qualité pour l'ensemble de ses habitants. L'îlot Gendarmerie joue un rôle déterminant lié à sa localisation

privilegiée : c'est le « centre » du centre-ville, en face de la future médiathèque et en articulation avec la place René Clair.

■ **Concrètement, en quoi consiste cette opération ?**

Elle aborde les principaux aspects techniques d'un projet de rénovation urbaine : la construction de logements pour reconquérir le niveau dalle, la réhabilitation et la résidentialisation des logements existants, l'implantation de nouveaux commerces et la requalification de l'espace public.

« L'appartement témoin du projet de rénovation urbaine »

C'est pourquoi cette opération peut être considérée comme « l'appartement témoin » du projet de rénovation urbaine.

# La métamorphose du 77

→ Les travaux de construction du premier immeuble de 33 logements sociaux du 77, avenue d'Enghien vont bientôt débiter. Ce chantier marque le début d'un long processus de transformation qui s'attache au renouveau de l'habitat ainsi qu'à celui de l'espace public du quartier.



Un premier bâtiment de 33 logements locatifs sociaux

Composée d'un ensemble d'immeubles collectifs vétustes, enclavés au sein d'un tissu pavillonnaire, le 77, avenue d'Enghien, à Epinay-sur-Seine, fait l'objet d'une opération de démolition/construction massive. Progressivement, grâce à l'intervention de l'Ogif et de France Habitation, 454 habitations de tailles et de types d'occupation variés vont remplacer les 323 anciens logements sociaux. Le quartier offrira alors un nouveau visage marqué par une plus grande diversité d'habitat et de population. Les immeubles du site seront démolis progressivement au fil des relogements au sein des nouveaux programmes immobiliers. Le premier d'entre eux sera livré en septembre 2009, un second de 39 logements, rue Saint-Gratien, sera

lancé prochainement pour une livraison en avril 2010.

## Un espace public requalifié

L'opération s'accompagnera d'un important travail sur l'espace public. Quatre nouvelles voies qui étoffent et qui prolongent le réseau de voirie du quartier seront créées. L'une d'elles, aménagée comme une promenade plantée et pourvue de larges trottoirs, reliera l'avenue d'Enghien à la rue Saint Gratien. Les trois autres favoriseront la desserte du secteur en se raccordant aux rues Michelet, du Mont Gerbault et Saint-Gratien. Le long de cette dernière, un nouveau parc de 2 200 m<sup>2</sup> complètera les aménagements sur l'espace public.

## Entretien

avec François Duquesnoy,  
directeur du développement urbain Ogif / France Habitation

# « Faire cohabiter la plus grande variété de profils »

### ■ Où en est le relogement des 323 locataires concernés par le projet de renouvellement du 77, avenue d'Enghien ?

Sur les 323 logements qui doivent être démolis, 139 d'entre eux sont vides aujourd'hui auxquels s'ajoutent 10 relogements en cours. Il reste donc 174 ménages à reloger, soit un peu plus de la moitié des personnes concernées. Cette opération de relogement, démarrée en avril 2006, est nécessairement longue et délicate car il est normal de prendre le plus grand soin des habitants. Le relogement marquera un temps d'accélération quand nous disposerons des premiers logements sociaux reconstruits sur le site par France Habitation.

### ■ Quels sont les différents types de logements proposés dans le programme d'ensemble ? Comment leur répartition a-t-elle été déterminée ?

Le programme de reconstruction comportera 454 habitations. Le choix des types de logements a été guidé par le souci de faire cohabiter dans le futur la plus grande variété possible de profils socio-économiques. Il fallait d'abord assurer un nombre de loge-

ments locatifs sociaux suffisants pour donner satisfaction aux familles relogées qui souhaitaient rester. France Habitation en construira 167. Il convenait également que l'Ogif, propriétaire de son terrain, puisse reconstruire un nombre acceptable de logements neufs dont il sera propriétaire : 128 logements locatifs dits « PLS » seront destinés à une clientèle à revenus intermédiaires. De son côté, l'Association Foncière Logement réalisera 62 logements destinés à être mis à la location au prix du marché libre. Enfin, deux lots de terrain seront vendus à des promoteurs immobiliers pour y réaliser 97 logements en accession à la propriété pour parfaire la future mixité sociale de ce quartier.

### ■ L'opération va faire cohabiter momentanément des bâtiments neufs et des chantiers de démolition. Pourquoi ne pas avoir engagé la construction une fois l'ensemble des bâtiments existants démolis afin d'éviter les nuisances ?

Cette solution n'était pas envisageable car nous avons besoin de pouvoir proposer des logements neufs avant la démolition des bâtiments. Or, il n'y a pas suffisamment de place sur le site

actuel avec tous les bâtiments existants pour construire les 167 logements sociaux prévus sans rien démolir préalablement. C'est pourquoi, l'opération se fait en plusieurs phases. Les derniers logements sociaux sont reconstruits sur l'emplacement des premiers bâtiments démolis. Nous prenons cependant toutes les précautions pour occasionner le moins de gêne possible tout au long des cinq années au moins que durera cette opération.

### ■ Comment s'articulent les interventions de France Habitation sur le logement et celles de la ville et de Plaine Commune sur la voirie et l'espace public ?

L'Ogif est totalement responsable de l'opération de démolition et de réalisation des nouvelles voies et espaces publics grâce au Permis de lotir accordé par la Ville d'Epinay. Une fois les rues et le square public réalisés par l'Ogif, l'ensemble sera remis gratuitement à Plaine Commune qui les entretiendra. Bien sûr, cela n'a été possible qu'avec des subventions reçues de l'Agence nationale de la rénovation urbaine et en pleine concertation avec la Ville d'Epinay sur la configuration et l'aspect qualitatif du futur quartier. L'articulation

avec la société d'HLM France Habitation se fait de manière naturelle car l'Ogif et France Habitation sont des sociétés sœurs. Leur gestion est indépendante mais certains services sont communs, comme, par exemple, celui du Renouvellement Urbain.

### ■ La construction d'un premier bâtiment de 33 logements va bientôt démarrer. Quelles sont ses caractéristiques ? À qui est-il destiné ?

Le chantier du premier bâtiment de France Habitation devrait démarrer en avril 2008. Ce seront des logements financés « en PLUS/CD », cette appellation ayant remplacée depuis longtemps le terme « HLM ». Les appartements auront des tailles diverses : du studio au cinq pièces. L'équipe de relogement de l'Ogif attribuera 20 logements aux habitants des bâtiments à démolir. Les 13 autres seront destinés à une population nouvelle. Du point de vue de l'architecture, rien ne différenciera cette construction d'autres immeubles contemporains. Personne ne pourra soupçonner qu'il s'agit d'une habitation de caractère social. Dans sa conception, un soin particulier a été accordé à tous les nouveaux impératifs de développement durable.

→ Le projet de rénovation urbaine se réalisera par phases successives au fur et à mesure de l'avancée des démolitions, des reconstructions et des relogements.



## CINQ ANS POUR CHANGER

### Phase 1 : 2007-2008

**2007** : aménagement d'une partie de la « voie promenade » et de son raccordement avec l'avenue d'Enghien

**2008-2009** : construction d'un bâtiment de 33 logements locatifs sociaux (PLUS)



### Phase 2 : 2008-2009

**2008** : aménagement d'une nouvelle voie sur le terrain de la Ville

**2008-2009** : construction d'un bâtiment de 35 logements (PLUS) avec une PMI en rez-de-chaussée, de 4 maisons individuelles (PLUS) et de 8 maisons (PLS)



### Phase 3 : 2009-2012

**2009-2010** : démolitions de trois bâtiments existants (B, C, D)

**2009-2012** : la voie promenade est poursuivie jusqu'à la rue Saint Gratien

**2010** : aménagement du jardin public

**2010-2012** : construction de cinq bâtiments totalisant 187 appartements : 95 PLUS et 92 PLS



### Phase 4 : 2011-2013

**2011** : démolition du bâtiment A, des boxes et des garages avenue d'Enghien

Aménagement de deux nouvelles voies se raccordant à la rue Michelet

**2012-2013** : construction de 5 nouveaux bâtiments soit 183 appartements : 28 PLS, 97 en accession à la propriété, 58 locatif libre, et 4 maisons de ville (AFL).

# CAFÉ DE LA MÉMOIRE CRÉER POUR NE PAS OUBLIER



Quand la ville se transforme sous l'impulsion d'un projet de rénovation, les habitants, jeunes ou moins jeunes, voient certains de leurs repères s'effacer. Ce ne sont pas de simples immeubles, voiries ou équipements qui disparaissent, ce sont des souvenirs, des moments de vie, une histoire collective qui s'échappent. Une ville qui oublie son histoire, c'est une

ville sans fondation, la mairie d'Épinay-sur-Seine l'a bien compris. Dès les premières phases de l'opération, elle a souhaité mettre en place le projet Mémoire. Il accompagne les Spinassiens dans le renouveau de leurs quartiers en les mobilisant autour d'actions de préservation du passé, menées en partenariat avec les structures sociales de la commune. Déjà,

plusieurs initiatives ont amorcé la démarche comme la caravane de la mémoire l'an dernier et l'ouverture fin 2007 d'un café de la mémoire, un espace d'échanges destiné plus particulièrement aux habitants du centre-ville. Actuellement, deux projets sont en cours de réalisation : la rédaction et l'illustration d'un abécédaire et la création d'un film photo-sonore.

## L'abécédaire de la Mémoire : G comme Grec

Ouvert en octobre 2007 dans le quartier centre-ville, le café de la Mémoire\* a pour vocation de « restituer le vécu identitaire des habitants du quartier », explique Sébastien Guémon, directeur de la Maison du Centre. Les habitants viennent y partager leurs souvenirs et leurs espoirs sur le devenir de leur lieu de vie. Depuis le début du mois de décembre, une après-midi par semaine,

l'espace accueille petits et grands au sein d'ateliers d'écriture. Les participants, répartis en trois catégories d'âge, planchent sur la conception d'un abécédaire de la mémoire. Recueil de multiples souvenirs individuels et de moments de vie quotidienne, l'ouvrage les additionne jusqu'à reconstituer l'histoire collective du quartier. « Chaque groupe propose des perceptions différentes

du quartier dans une démarche de ressenti », souligne Sébastien Guémon. Chaque lettre de l'alphabet donne lieu à une définition qui se réfère à un moment de vie ou à un lieu particulier du quartier. A la lettre A, les enfants ont écrit Amour, à la lettre G, Grec, allusion à la sandwicherie du quartier !

Le succès est au rendez-vous. Chaque semaine une cinquantaine d'enfants

et d'adolescents travaille sur le sujet. Alors que le groupe des adultes est encore en cours de formation, le concept intéresse déjà les habitants d'autres quartiers. Achievé en juin 2008, l'abécédaire sera présenté à la population lors de la fête de quartier au début du mois de juillet.

\* rue Dumas, accueil du public tous les mardis de 16 h00 à 20 h00

Entretien avec **Olivier Mitterrand**, réalisateur du « film photo-sonore »

## « Nous restituerons la pensée d'habitants à l'instant t »

■ **Vous réalisez, dans le cadre du café de la mémoire, un film photo-sonore. Quelle est sa place parmi les autres animations proposées ?**

Parmi les divers projets lancés par la mairie d'Épinay-sur-Seine et l'APES (Association de développement social et urbain) pour accompagner la démarche de rénovation urbaine, celui que je mène au nom de l'UFFEJ (Union française du film pour l'enfance et la jeunesse) est avant tout artistique. Les participants se questionnent par l'expression artistique, dans une durée qui permet de dépasser le simple récit, avec des moyens qui touchent et développent d'autres sensibilités. En tant que réalisateur, je cherche avant tout à solliciter des désirs, à prolonger des discours, à encourager des oeuvres individuelles et collectives à prendre corps et esprit.

■ **Quel est le sujet retenu et pourquoi ?**

Les moyens mis à disposition du groupe sont la pratique de la photo et l'enre-

gistement sonore. Je demande à chacun de sortir de son quotidien, de tenter de prendre la place de l'autre, de développer son sens de l'observation. C'est une pause difficile mais intéressante. La projection de photos permet de découvrir d'autres expériences en la matière. Je sollicite principalement la mémoire sensorielle des participants en confrontant d'abord leur regard à des thématiques liées à leur quartier : diversité, dégradation, contraste, grandeur, couleurs... Puis, lors de la présentation de groupe des clichés, d'autres exercices amènent chacun à se placer, à émettre un avis, à intégrer un état psychologique, à développer des choix esthétiques.

■ **Quel est le rôle du film au sein de la démarche de renouvellement urbain ?**

Il s'agit d'accompagner le passage d'un vécu de quartier à celui d'un nouveau centre-ville que propose le projet de rénovation urbaine. Ici, les transformations sont constantes, au rythme des évolutions humaines et sociétales. Il n'est pas évident de sor-



tir des stéréotypes, des habitudes. Or, les réalités changent toujours plus vite que les mentalités. Tenter de ressentir ce qu'a été la vie ici à une époque, ce qu'elle est aujourd'hui et pourra être demain est une véritable question de mémoire. Cette dernière ne peut que s'inscrire dans l'esprit des futurs changements et des constats sur lesquels ils sont bâtis. Nous tentons donc aussi d'imaginer,

de ressentir les mutations positives comme négatives que pourrait induire ce projet de rénovation, en considération de notre regard porté aujourd'hui sur le passé et le présent. Nous ne faisons pas un film d'époque, mais restons là où nous sommes, aujourd'hui. Nous restituons donc une trace, celle de la pensée d'un groupe d'habitants du centre ville à l'instant t.

# Restructuration du parc central d'Orgemont

## « Des ambassadeurs de la protection des arbres »

■ **Mille et une ville, a été missionnée par Plaine Commune et la ville d'Épinay-sur-Seine pour réaliser un programme d'animations autour du projet de restructuration du parc central d'Orgemont. Quel est l'intérêt d'une telle démarche ?**

Le parc d'Orgemont nécessitait de sérieux travaux. Mais les riverains ont tendance à ne retenir du projet que les arbres abattus et les nuisances du chantier. Établir un programme d'animations autour du projet du parc révélait plusieurs ambitions. Avant tout, celle de permettre aux habitants de devenir acteurs des transformations de leur quartier et, de ce fait, de mieux les vivre. Un tel programme participe également à l'appropriation du nouveau parc qui aidera au respect de ce nouvel espace et à la prévention d'éventuelles dégradations. Cette démarche a également vocation à fédérer les acteurs locaux autour de projets communs.

■ **Pourquoi avez-vous choisi le thème de la biodiversité urbaine ?**

Ce thème a été choisi par la collectivité. La ville, en tant qu'écosystème, justifie parfaitement ce choix. Épinay regorge de richesses végétales comme les arbres, les espèces cultivées ou non. La nature est présente partout et reprend ses droits dès qu'elle le peut. Il suffit de voir comment chaque interstice est rapidement envahi par les végétaux. La biodiversité c'est aussi la faune. Une faune très présente en ville. Aux côtés des animaux domestiques, la ville abrite des oiseaux, des rongeurs ou des insectes. Cette richesse, à laquelle nous ne prêtons pas souvent attention, existe bel et bien et intéresse tout le monde. Sous un autre angle, la biodiversité urbaine, c'est aussi le mélange de populations de toute origine. La ville devient le lieu de brassage culturel, source de véritables richesses.

■ **En quoi consistent les premiers ateliers pédagogiques autour de la thématique de l'arbre ? Comment vont-ils se dérouler ?**

Ces premiers ateliers ont pour vocation de sensibiliser les enfants de deux classes des écoles Jean-Jacques Rousseau et Alexandre



Laurent Chemin

Dumas à la végétation urbaine, au patrimoine arboré et aux arbres de leur quartier. Plusieurs étapes sont nécessaires. La première consiste à recueillir leur connaissance sur les arbres et les parcs, les représentations qu'ils en ont. Nous organisons ensuite des sorties sur le terrain pour leur apprendre à reconnaître les différentes essences d'arbres en s'appuyant sur la photographie. Une fois les connaissances acquises, il s'agit de donner envie aux enfants d'agir. Une des classes établira ainsi un plan arboré du parc, restitué le jour de l'inauguration sous la forme d'un flyer. Elle participera, par ailleurs, avec l'aide de notre plasticienne à la mise en place d'une signalétique dans le parc. L'autre classe écrira, d'ici mai 2008, la Charte des arbres du quartier, incitant au respect de l'arbre en tant qu'élément vivant. Cette charte devrait être exposée aux entrées du parc, apposée à côté des différents règlements déjà existants.

■ **Des plantations d'arbres sont prévues...**

Les 22 janvier et 4 février derniers, les classes ont été invitées à participer à une plantation d'arbres dans le parc d'Orgemont et à réaliser des enquêtes et des prises de vue en présence de responsables des parcs et jardins. L'enjeu était de faire naître chez ces élèves un comportement citoyen. Ceux-ci deviennent alors les ambassadeurs de la protection des arbres de leur quartier auprès du reste de la population.

■ **Quelles seront les prochaines étapes du programme ? Quand seront-elles organisées et à qui s'adressent-elles ?**

Une exposition itinérante va être montée et présentée en différents points de la ville. Elle sera composée de photos, de textes à la façon d'un carnet de voyage, de souvenirs, de paroles d'habitants. La matière (photos de famille, dessins...) sera apportée par les différentes associations avec lesquelles nous sommes actuellement en contact. Elle sera en partie composée de notions de

botanique et traitera de l'origine des arbres, leurs usages, leurs propriétés médicinales...

Par ailleurs, un important travail avec le centre de loisirs Félix Merlin est mené. Des sorties sont organisées et permettront aux enfants de partir à la découverte du quartier ou d'autres milieux. Au cours des vacances de février, une d'elles sera organisée sur les bords de Seine en partenariat avec le Corif (Centre ornithologique de la région Ile-de-France). Une seconde, en forêt, aura lieu afin que les enfants appréhendent les arbres dans leur environnement naturel. D'autres activités compléteront le programme: fabrication de mangeoires à oiseaux, exposition sur les arbres et les oiseaux.

Actuellement, la majeure partie de nos animations concernent les enfants, mais, progressivement, grâce au travail avec les partenaires locaux, nous allons toucher d'autres publics afin de préparer ensemble l'inauguration du parc au printemps 2008.

## NOUVEL EPICENTRE : LE JURY A CHOISI

Le cabinet Valode & Pistre a été désigné, le 21 janvier, lauréat du concours d'architecture pour la reconstruction du centre commercial Épicode, lancé par le groupe Auchan/Immochan, par un jury composé entre autres d'habitants et de représentants locaux. Une surface alimentaire Auchan de 10 000 m<sup>2</sup> s'articulera avec de nouvelles rues commerciales intérieures. Le végétal trouve toute sa place dans ce projet avec une toiture et certaines façades végétalisées, des rues arborées en continuité avec les espaces verts environnants. Les démolitions débuteront en 2009. L'ouverture est prévue pour le début de l'année 2012.



## Questions Réponses

**Nous entendons parler de beaucoup de démolitions dans la ville. Comment connaître les immeubles concernés ?**

**Bernard B.,  
avenue de la République**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, des bâtiments vont être démolis dans deux cas précis : ceux qui ne répondent absolument plus aux normes de sécurité et de confort et ceux qui compromettent le tracé des nouvelles rues.

Les programmes sont désormais connus et la plupart des chantiers sont aujourd'hui lancés (voir le numéro 9 du Journal du Renouvellement Urbain). Les personnes concernées par une démolition et donc, avant tout, par le relogement, ont d'ores et déjà été contactées par des équipes spécialisées, les MOUS (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale), mises en place par les bailleurs. Celles-ci viennent à la rencontre de chaque famille pour analyser leur situation au cas par cas et pour permettre un relogement dans les meilleures conditions.

## RÉHABILITATION RUE DE PARIS

### Médiation autour de la propreté et des ascenseurs

À la fin du mois de février, une opération de médiation sera mise en place autour de la réhabilitation de la rue de Paris afin de sensibiliser les habitants des immeubles de France Habitation à la propreté et à la bonne utilisation des ascenseurs. Menée avec l'association Partenaires pour la ville, cette initiative a déjà été proposée à des habitants de Saint-Denis et d'Aubervilliers où elle a rencontré un vif succès. S'appuyant sur une exposition mobile présentée dans les différents halls d'immeubles, trois médiateurs viendront à la rencontre des locataires et répondront à leurs questions. Les enfants du quartier,

par l'intermédiaire du centre social, seront invités à illustrer de dessins une plaquette d'information distribuée à tous les habitants. L'opération devrait durer deux semaines.



Partenaires pour la ville

## ZAC INTÉGRAL ET EPICENTRE

### Lancement des enquêtes publiques

Deux enquêtes publiques seront menées conjointement pour chacune des Zac, Intégral et Epicentre, à partir de la seconde quinzaine d'avril 2008. La première, l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP), doit démontrer l'utilité du projet urbain, utilité qui justifiera d'éventuels recours à l'expropriation. Cette procédure permet à la collectivité d'acquiescer des biens (parcelles de terrain, locaux) indispensables à la bonne marche d'un projet. La seconde, l'enquête parcellaire, identifie les propriétaires concernés par l'expropriation.

## Planning des démolitions : rues des carrières et de Strasbourg

### → 31 rue des carrières :

- 1ère quinzaine de février : démolitions mécaniques,
- mi-avril : finalisation du chantier.

### → 15/17 rue de Strasbourg :

- février : démarrage,
- mai 2008 : démolitions mécaniques,
- juillet 2008 : fin de chantier.

### → 21,25 rue de Strasbourg :

- avril : démarrage,
- juillet 08 : démolitions mécaniques,
- octobre 2008 : fin de chantier.

## Indicateurs

### → NOMBRE DE LOGEMENTS EN COURS DE CONSTRUCTION (SUR LES 1 500 RESTANTS)

- 42 logements PLUS-CD avenue de la République
  - 68 logements PLUS-CD avenue de Lattre-de-Tassigny (terrain de la piscine)
  - 38 logements en résidence maisons-relais + 192 logements étudiants, route de Saint-Leu (Espacil)
  - 28 pavillons en accession route de Saint-Leu (maisons à vivre)
  - 100 logements dans le cadre de l'EHPA - EHPAD avenue Jean-Jaurès
- Soit un total de 468 logements.

### → NOMBRE DE LOGEMENTS EN COURS DE RÉHABILITATION (SUR LES 988 RESTANTS)

- 212 logements rue de Paris (France Habitation)
- 264 logements quartier Orgemont (SAIEM)
- ÉQUIPEMENTS EN COURS
- école La Venelle
- EHPA/EHPAD
- ESPACES PUBLICS EN COURS
- parc d'Orgemont : 23 200 m<sup>2</sup>
- rue Romain-Rolland
- rue du 77, avenue d'Enghien

### → DÉMOLITION EN PRÉPARATION

- rue de Strasbourg

### → RELOGEMENTS

- pour le 77, 146 ménages relogés sur 323
- pour le centre-ville, 96 ménages relogés sur 186
- pour Orgemont (patrimoine ICADE), relogement terminé pour les 8 logements de la rue des Carrières, 62 ménages relogés sur 64 rue de Strasbourg

ÉPINAY - SUR - SEINE

**Directeur de la publication :**  
Le maire d'Épinay-sur-Seine,  
**Directrice de la rédaction :** Ingrid Viallet  
**Rédactrice en chef :** Christelle Pichon  
**Coordination et rédaction :** Anaïs Laub  
**Secrétaire de rédaction :** Florence Chevreney  
**Rédaction et maquette :** à vrai dire la ville, François Lemaire, graphiste  
**Photos (DR) :** André Golias  
**Impression :** Relais graphique  
**Tirage :** 23 000 exemplaires  
**Diffusion :** ISA Plus